



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1995/41
13 décembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante et unième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES A
UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 1994/36 du 26 août 1994, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a prié M. Leandro Despouy, rapporteur spécial sur la question des droits de l'homme et des états d'exception, de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante et unième session, une liste à jour des Etats ayant proclamé, prorogé ou abrogé un état d'exception depuis le 1er janvier 1985, afin que celle-ci dispose d'informations aussi récentes et complètes que possible sur les dix dernières années.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général communique à la Commission des droits de l'homme la version mise à jour du septième rapport annuel et de la liste établie par le Rapporteur spécial (E/CN.4/Sub.2/1994/23 et Corr.1 et Add.1).
